

## **Le Billet du 20-01-2017 -Fabien Gille-Le groupe d'expression des salariés**

« Les salariés bénéficient d'un droit à l'expression directe et collective sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation de leur travail. Cette expression a pour objet d'améliorer leurs conditions de travail, l'organisation de l'activité et la qualité de la production dans l'unité de travail et dans l'entreprise. » (Extrait du code du travail)

Autant droit qu'outil de management, le groupe d'expression est souvent perçu par les managers comme redondant voire inutile. Les managers ont-ils encore l'autonomie nécessaire pour donner la parole aux membres de leur équipe ? Manquent-ils de recul, si ce n'est de détermination, à céder la parole ? Si l'on considère que tout salarié est un expert dans son domaine professionnel, de quel espace dispose-t-il, de quelle latitude pour partager les informations indispensables au bon fonctionnement de son équipe ?

Le consultant-préventeur souhaite souligner l'apport quotidien du salarié. Pour réussir à dépasser certaines épreuves au travail et plus communément les imprévus, tout salarié invente ce qu'il lui faut. Pour parvenir à faire ce qu'il a à faire, il crée du contexte. Le groupe d'expression n'est pas une réunion de travail, c'est plutôt du travail en réunion. Dans ce temps de travail, sont élaborées des compétences inestimables, le sens du travail et les capacités sociales de l'agir professionnel.

Fabien Gille, Consultant-Préventeur